

Custom Testing and Certification France

1. Champ d'application

Le présent service ("Service") permet au Client, conformément à l'accord mutuel entre Sun et le client, d'effectuer des tests de connaissances ou de certification personnalisés. Ces tests se composent d'un ensemble de questions destinées à évaluer les connaissances des employés du Client et leurs capacités à effectuer les tâches essentielles et à assumer une fonction au sein d'un service ou d'une organisation spécifique. Les tests sont élaborés en fonction des analyses des tâches et/ou des compétences requises pour les postes en question que le Client fournit à Sun. Seules les prestations livrables répertoriées dans la liste de services sont prises en charge par Sun.

2. Tâches et produits livrables

A. Tests de connaissances personnalisés

- **Définition du champ d'application du projet.** Le Client et Sun conviennent des postes à tester ainsi que du nombre de tests de connaissances à réaliser et du nombre de questions à soumettre au candidat.
- **Analyse et validation des tâches et des compétences.** En collaboration avec les experts techniques du Client, Sun étudie les données d'analyse des rôles afin de garantir l'adéquation des tests aux compétences ciblées.
- **Création, modification et révision des questions du test.** En collaboration avec les experts techniques du Client, Sun crée des tests de connaissances personnalisés formés de questions issues de son propre questionnaire ou d'autres questions créées de toute pièce selon l'accord convenu avec le Client. Si le Client souhaite l'élaboration de nouvelles questions, Sun et les experts techniques du Client doivent en effectuer la révision technique et procéder aux modifications psychométriques nécessaires afin de valider l'adéquation de ces questions aux tâches évaluées.
- **Élaboration, disponibilité et barème des tests.** Sun élabore les tests et en détermine le barème. Le Client accède aux tests de connaissances personnalisés par le biais d'un portail Internet, sous la surveillance de Sun ou du Client, selon ce qui a été convenu entre les parties. Les surveillants vérifient l'identité des candidats et le bon déroulement du test. Chaque test est ensuite corrigé et le score total ainsi que le score par sujet s'affichent.

B. Tests de certification personnalisés

- **Définition du champ d'application du projet.** Le Client et Sun conviennent des postes à tester ainsi que du nombre de tests de certification à réaliser et du nombre de questions à soumettre au candidat.
- **Analyse et validation des rôles et des tâches.** En collaboration avec les experts techniques du Client, Sun étudie les données d'analyse des rôles afin de garantir l'adéquation des tests aux compétences ciblées.

- **Création, modification et révision des questions du test.** En collaboration avec les experts techniques du Client, Sun crée des tests de certification personnalisés formés de questions issues de son propre questionnaire ou d'autres questions créées de toute pièce selon l'accord convenu avec le Client. Si le Client souhaite l'élaboration de nouvelles questions, Sun et les experts techniques du Client doivent en effectuer la révision technique et procéder aux modifications psychométriques nécessaires afin de valider l'adéquation de ces questions aux tâches évaluées.
- **Élaboration, disponibilité et barème des tests.** Sun élabore les tests et en détermine le barème. Le Client accède aux tests de certification personnalisés par le biais d'un portail Internet, sous la surveillance de Sun ou du Client, selon ce qui a été convenu entre les parties. Les surveillants vérifient l'identité des candidats et le bon déroulement du test. Une fois terminés les tests sont corrigés et le score total ainsi que le score par sujet s'affichent.
- **Frais supplémentaires.** À la demande du Client, Sun peut élaborer un programme de reconnaissance de certification pour le Client ou l'aider à son élaboration.

3. Responsabilités du Client

- Le Client doit assigner un chef de projet ("Chef de projet") :
 - Conformément aux exigences de Sun, le Chef de projet du Client assure la gestion et la direction du personnel afin de garantir le bon déroulement du projet.
 - Il doit fournir en temps opportun toutes les informations et ressources utiles afin de permettre à Sun de réaliser les tâches décrites dans la présente liste de services.
 - Enfin, il doit être facilement joignable et disponible sur le terrain pendant la durée de la prestation.

Le Chef de projet est responsable des prestations livrées dans le cadre de l'exercice du Service.

- Le Client doit :
 - fournir à Sun des exemplaires de la documentation qu'il juge utile ;
 - offrir un espace de travail adéquat lors des visites de Sun sur site, de même qu'un accès à un téléphone, à une photocopieuse, à un fax, à une salle de réunion et à une imprimante ;
 - remettre à Sun les données des analyses des tâches et des rôles suffisantes à la bonne mise en œuvre du Service ;
 - mettre Sun en relation avec des experts techniques proprement formés et compétents pour participer à la prestation du Service ;
 - permettre à Sun l'accès à ses locaux ainsi qu'aux systèmes internes et externes nécessaires à la formation.

4. Hypothèses et dépendances

La prestation du Service par Sun est soumise aux hypothèses suivantes, ainsi qu'à toute autre condition mentionnée dans la liste de services. Sun se réserve le droit de modifier le prix, le champ d'application ou le calendrier de la prestation du Service, dans l'éventualité où l'une des hypothèses s'avère inexacte ou incomplète, ou si le Client n'assume pas l'une des responsabilités susmentionnées :

- Un chef de projet Sun se charge de coordonner les activités de gestion du projet avec le Chef de projet désigné par le Client. Le chef de projet Sun est en priorité responsable de la coordination des activités liées à la prestation du Service. Il s'occupe notamment de planifier les ressources et de vérifier que les tâches et produits livrables entrent dans le champ d'application du Service et constitue le premier interlocuteur du Client chez Sun pour toute question relative au Service.
- Le Service est fourni pendant l'horaire normal de travail de Sun et en dehors des jours fériés.
- Le calendrier du Service élaboré par Sun constitue la meilleure planification possible au vu des informations en sa possession. La durée réelle du Service peut varier.
- Le cas échéant, Sun peut faire appel à des sous-traitants dans le cadre de la prestation du Service.
- Le Service prend effet à la date convenue entre Sun et le Client.
- La réception de la livraison par le Client sous-entend l'acceptation des prestations livrables décrites dans la présente liste de services.
- En raison des éventuelles informations confidentielles qu'elles contiennent, les prestations livrables par Sun sont assujetties aux modalités d'utilisation et de non-divulgaration mentionnées dans le contrat de service délivré au Client ainsi que dans toute licence additionnelle accompagnant lesdites prestations.
- Les frais engagés pour la prestation du Service ne sont pas remboursables et correspondent à la tarification de Sun en vigueur au moment de la commande. Sun peut interrompre la prestation du Service dans le but d'éviter un dépassement du budget accepté par le Client, en veillant, dans la mesure du possible, à en informer le Client au préalable et à fournir l'ensemble des prestations livrables au Client indifféremment de leur état actuel.
- Si Sun et le Client considèrent qu'une visite sur site s'avère nécessaire, le Client doit prendre en charge les frais de déplacement et de logement occasionnés.
- Le présent Service n'est disponible qu'une fois que le Client a fourni à Sun les données d'analyse suffisantes à sa bonne mise en œuvre et que Sun est en relation avec des experts techniques proprement formés et compétents pour participer à la prestation du Service.
- Le Client reconnaît et accepte que le Service, y compris les prestations livrables et les informations issues de l'exercice du Service par Sun, n'est pas conçu, ni prévu pour l'évaluation de ses employés, sous quelque forme qu'elle soit, incluant, entre autres, la sélection, la promotion, le maintien ou la compensation du personnel.

5. Contrôle des modifications

Les objectifs du contrôle des modifications ("Contrôle des modifications") se définissent comme suit :

- Évaluer l'incidence des modifications apportées au champ d'application, concernant le calendrier, les ressources et le coût du projet.
- Offrir un moyen formel d'approbation des modifications pouvant être apportées à la présente liste de services.
- Consigner toutes les modifications à apporter aux ressources pédagogiques du projet relatives à la liste de services.

Si le Client souhaite modifier une ressource entrant dans le champ d'application de la liste de services, ce changement ("Changement") relève de l'appréciation exclusive de Sun et doit s'effectuer selon la procédure indiquée ci-après :

Si le Changement est considéré de type matériel, le formulaire standard de demande de modification (le "Formulaire") doit être dûment rempli par Sun et envoyé au Client. Avant que Sun ne procède au Changement, Sun et le Client doivent donner leur accord écrit eu égard au Changement décrit dans le Formulaire, notamment sur l'incidence des modifications apportées au champ d'application, concernant le calendrier, les ressources et le coût du Service. Une fois le Changement accepté par le Client, celui-ci doit signer et renvoyer le Formulaire à Sun, puis modifier son bon de commande afin d'y inclure les frais supplémentaires liés au Changement ou fournir toute autre garantie de paiement requise par Sun. L'acceptation du Changement tel qu'il est décrit dans le Formulaire entraîne la modification du Service que Sun s'engage à fournir conformément à la présente liste de services. En cas de désaccord du Client vis-à-vis de tout changement ayant une incidence sur le calendrier, les ressources ou les tarifs, les parties doivent remplir leurs obligations quant au Service, conformément à la liste de services.

Ce Service est soumis au contrat de services existant conclu entre Sun et le Client et régissant la livraison des Services. S'il n'existe pas de contrat de services régissant la livraison des Services entre Sun et le Client, la livraison des Services par Sun est soumise aux termes disponibles à l'adresse www.sun.com/sales/salesterms. La présente Liste de services ou SOW ne constitue pas une offre de la part de Sun. Sauf indication contraire, les Services décrits ci-dessus ne sont proposés que dans le pays susmentionné, dans les limites de leur disponibilité. Toute mention du « Client » dans cette Liste de services pourra recevoir les Services.

Dernière révision : Janvier 2009